



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### RD 314 à LOBSANN - Cession de terrain

#### Rapport n° CP/2013/912

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une parcelle de terrain située dans l'emprise de la RD 314 sur le territoire de la commune de LOBSANN.

Le Département du Bas-Rhin est propriétaire de la parcelle n° 268 section 10 jouxtant l'emprise de la RD314 en traverse de la commune de LOBSANN.

Il s'agit d'une parcelle d'une emprise de 3,64 ares que la commune de LOBSANN souhaite voir rétrocéder à son bénéficiaire, afin d'y réaliser l'accès ouest au lotissement « Les Jardins de Lusan » en cours d'aménagement.

Le Conseil Municipal de la commune de LOBSANN s'est prononcé favorablement pour la rétrocession demandée lors de sa séance du 23 février 2012.

S'agissant d'une régularisation d'emprise publique entre deux collectivités, il vous est demandé d'approuver l'aliénation à l'euro symbolique, au profit de la commune de LOBSANN de la parcelle cadastrée en section 10 n° 168.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

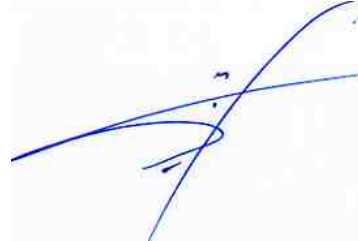
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve la cession à l'euro symbolique au bénéfice de la commune de LOBSANN de la parcelle de terrain cadastrée section 10 n° 168 d'une superficie totale de 3,64 ares, jouxtant l'emprise de la RD 314 en traverse de la commune de LOBSANN,*
- *dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL